

I – Les comptes de Vertical12

II – Infos sur la saison passée :

- sorties falaise, ski / raquette, Bleau
- Participation à « 12 au sport »
- équipement du mur
- fermeture du gymnase pour vaccination
- en quelques chiffres : fréquentation, hommes – femmes..

III – Election du bureau

Président + adjoint

Secrétaire + adjoint

Trésorier + adjoint

2 responsables du matériel :

Suivi des achats de matériel, vérification du matériel

1 coordinateur du groupe « calendrier des sorties ». Pour faire participer le plus grand nombre de grimpeurs aux sorties, il faut les planifier avec la date de la sortie et celle de la préparation.

Le groupe intègre des volontaires pour programmer les différentes sorties : Bleau, falaise, ski, alpinisme ainsi que la participation à la commission montagne des clubs parisiens et IdeF.

1 responsable « bus » Bleau, pour faire la liaison avec les autres clubs qui l'utilisent (*voir point 5*)

2 personnes chargées de la communication et de l'information

2 représentants de Vertical12 à la Coop Alpi, coopérative de prêt gratuit de matériel de ski et d'alpinisme pour les membres des clubs adhérents: participation à l'AG de la Coop Alpi, (une par an), présence par tour (participation également des autres clubs) au prêt du matériel (enregistrement des sorties et entrées).

1 ou 2 personnes en charge des dossiers de demande de subvention

IV – La vie du Club, informations

1. Fonctionnement de Vertical12
 - Associatif, bénévolat, convivialité, implication,
 - participation aux sorties, à la formation
 - gestion du matériel
2. Circulation des informations
 - liste de diffusion **vertical12@googlegroups.com**
 - Blog : vertical12.org,
 - calendrier en ligne
 - affichage
3. Participation au transport

Participation individuelle ou du club au transport en voiture lors des sorties collective.

Bleau : 5€, Barème FSGT : 0, 292 € (2009)

4. La Coop Alpi

fonctionnement, présentation du budget

5. Emprunt du matériel collectif d'escalade.

Tout grimpeur de Vertical12 peut emprunter une corde « falaise », un casque et un jeu de 12 dégaines, sous certaines conditions :

- Prévenir le responsable du matériel au moins 15 jours à l'avance ;
- laisser un chèque de caution (sauf pour les sorties du club). Montant à déterminer
- S'inscrire sur le cahier des emprunts ;
- Rapporter le matériel le jour prévu ;
- En cas de perte, remplacer ce matériel ;
- Signaler au responsable du matériel toute chute importante sur la corde.

Priorités pour emprunter le matériel :

- Les sorties collectives de Vertical 12 programmées ;
- Les actions de formation d'adhérents de Vertical12 ;
- Les sorties collectives avec d'autres clubs FSGT ;
- Les sorties individuelles entre grimpeurs de Vertical12 ;
- Les sorties individuelles.

VII – Questions diverses